Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue dans la sacristie de l'église au 126 rang de l'Église, le lundi 16 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents: Mme Marguerite Desrosiers, mairesse

Mme Isabelle Houle, conseillère no 2 Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3 M. William McMahon, conseiller no 4 M. Gilles Bernier, conseiller no 5 Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Est absente: Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par un avis affiché le 3 décembre 2024 et par un avis spécial remis, en main propre, aux élus municipaux en date du 2 décembre 2024 pour la majorité du conseil municipal, sauf pour madame la conseillère Sylvie Viens qui a reçu l'avis spécial par courriel le 3 décembre 2024 avec confirmation à l'appui.

Le but de cette séance est de se conformer à l'article 956 du code municipal aux fins d'étudier et d'adopter, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, directrice générale, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-12-232 L'avis de convocation et l'ordre du jour étant signifiés à tous les membres du conseil, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

24-12-233 Suite à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2025, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu que les prévisions budgétaires pour 2025 soient adoptées telles que présentées.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Madame la conseillère, Sylvie Viens, vote contre le budget parce qu'elle aurait opté pour une baisse de taux de taxes afin de baisser autrement le surplus accumulé.

- 4. <u>ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN</u> IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027
- 24-12-234 Suite à la présentation du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que ledit programme soit adopté tel que présenté.
 - 5. <u>DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET AVANT PUBLICATION DANS LE JOURNAL LOCAL</u>

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, dépose le document explicatif du budget avant publication dans le journal local.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil. Les questions portent exclusivement sur le budget et le programme d'immobilisation.

7. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

24-12-235 Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h06.

Mairesse	
Directrice générale	